



PUBLICATION ARRÊTÉS/DÉCISIONS N°3
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2024

ARRÊTÉS/DÉCISIONS

Arrêtés du 01/09/2024 au 31/12/2024

N°	DATE	TITRE
2024-05	02/12/2024	Arrêté préfectoral portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

Le présent recueil est mis à la disposition du public sur le site SDIS50.fr à compter du 14 JAN. 2025

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de mise à disposition de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 13 JAN. 2025

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours

Franck ESNOUF



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES SERVICES D'INCENDIE ET
ET DE SECOURS**

Arrêté n°2024-05

ARRÊTE

**Portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
du département de la Manche**

Le préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1424-7 et R. 1424-38 ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n°96-369 du 03 mai 1996, relative aux services d'incendie et de secours ;

VU le décret 97-1225 du 26 décembre 1997, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017, portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du département de la Manche ;

VU l'avis favorable de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 26 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 18 septembre 2024 ;

VU l'avis favorable du comité social territorial du 18 septembre 2024 ;

VU l'avis simple du conseil départemental en date du 27 septembre 2024 ;

VU l'avis conforme du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche en séance du 06 novembre 2024 ;

Considérant que le comité de direction des chefs de services de l'Etat n'émet pas de remarques particulières à l'encontre du document qui lui a été présenté le 16 septembre 2024. ;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet de Monsieur le préfet de la Manche et du directeur départemental des services d'incendie et de Secours,

ARRÊTE

Article 1 : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du département de la Manche, version 2024, annexé au présent arrêté, est approuvé ;

Article 2 : l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 est abrogé ;

Article 3 : le SDACR est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du SDIS. Il est consultable sur demande en préfecture, dans les sous-préfectures et à la direction départementale des services d'incendie et de secours ;

Article 4 : le SDACR sera révisé à l'initiative du préfet ou de celle du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ;

Article 5 : Madame la sous-préfète, Messieurs les sous-préfets, Madame la Directrice de cabinet du préfet de la Manche, Mesdames et Messieurs les Maires du département de la Manche, Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de la Manche, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté.

A Saint-Lô, le 2 décembre 2024



Xavier BRUNETIERE